



## Règlement pour le championnat suisse Agility de l'Australian Shepherd Club Suisse, ASCS

### 1. Principes

L'Australian Shepherd Club Suisse, ASCS, organise un championnat suisse Agility (ci-après CS). Les épreuves sont définies et jugées selon le règlement actuel Agility de la CTAMO ou de la SCS. Le CS est organisé chaque année. La date est fixée en tenant compte d'autres événements. L'organisation de l'événement peut être déléguée à un club SCS.

### 2. Conditions d'admission

La participation aux compétitions du CS est ouverte à tous les Australian Shepherd avec pédigrée reconnu en Suisse, indépendamment de leur catégorie de taille. Au moment du CS, les chiens doivent être en possession d'une licence Agility. Ces chiens sont dénommés ci-après « chiens CS ».

Les chiens CS doivent être menés par des sportifs ayant leur résidence principale en Suisse ou au Liechtenstein et être membres d'une section locale ou d'un club de race de la SCS. L'adhésion du sportif à l'ASCS est souhaitable, mais pas obligatoire.

L'inscription au CS se fait au nom de l'équipe (chien et sportif). Un changement de sportif après la première épreuve de qualification n'est plus possible.

### 3. Mode

#### 3.1. Généralités

Le CS se compose des épreuves suivantes :

- 1 épreuve de qualification Jumping avec inscription dans le système CTAMO
- 1 épreuve de qualification Agility avec inscription dans le système CTAMO

Teams qualifiés pour la finale

- 1 épreuve finale Agility Open sans inscription dans le système CTAMO

Teams non-qualifiés pour la finale

- 1 Agility Open sans inscription dans le système CTAMO

Les titres suivants seront attribués :

- Champion Suisse Agility ASCS (classes 2 & 3)
- Champion Suisse junior Agility ASCS (classe 1)

Il est prévu d'attribuer ces deux titres dans un classement général sans tenir compte des différentes catégories de taille. Le comité de l'ASCS se réserve le droit, à partir d'un certain nombre de participants, d'attribuer des titres supplémentaires selon la catégorie de taille. Le comité décidera et communiquera sa décision avant le CS, en tenant compte des inscriptions reçues

### **3.2. Epreuves de qualification**

Il y aura 2 épreuves de qualification, une épreuve Agility et une épreuve Jumping. L'ordre de départ est défini selon le principe du hasard. L'ordre de départ est identique pour les deux épreuves de qualification. L'ordre de départ doit impérativement être respecté.

Pour la qualification des classes 1, 2 et 3, les classes et catégories de taille seront jugées séparément. Ceci est valable pour la qualification directe et pour le repêchage. Pour chaque manche, les 20 % des chiens ayant pris le départ et classés, ou au moins les trois premiers, se qualifient pour la finale. Pour les équipes doublement qualifiées, le repêchage se fait en alternance entre l'Agility et le Jumping, en commençant par la course d'Agility.

Pour les calculs des pourcentages, les valeurs entamées sont arrondies au nombre entier supérieur.

En outre, les champions suisses en titre sont qualifiés d'office pour la finale (si la répartition par classe le permet) et s'ils participent au moins à une épreuve de qualification. Si les champions en titre se qualifient pour la finale, les autres équipes ne sont pas promues.

### **3.3. Finales**

Deux finales à 1 manche d'Agility-Open chacune seront disputées :

- « Finale Agility Champion Suisse junior ASCS » (classe 1)
- 
- « Finale Agility Champion Suisse ASCS » (classes 2 et 3).

Les titres suivants seront attribués aux vainqueurs :

- Agility Champion Suisse ASCS
- Agility Champion Suisse junior ASCS

### **4. Dispositions finales**

Des modifications au règlement sont décidées par l'assemblée générale de l'association de l'ASCS. Ce règlement entre en vigueur le 1.4.2025.

Approuvé par l'assemblée générale de l'association de l'ASCS le 23.03.2025.



Anja Haller  
Présidente ASCS